

« Notre travail ? Protéger les personnes »

L'Association d'accompagnement et de protection aide des milliers de personnes sous tutelle et curatelle, dans le département.

Trois questions à...



Véronique Poehr,
directrice
de l'Association
costarmoricaine
d'accompagne-
ment et de
protection.

Quel est l'objectif de votre association ?

Notre travail quotidien, c'est de protéger les personnes et les biens, avec la protection des majeurs (tutelles et curatelles), de l'enfance et du logement, accompagnés par les pensions familiales et les résidences d'accueil. Pour la protection de l'enfance, nous travaillons avec les familles sur la protection budgétaire et nous les accompagnons. On nous confie la gestion des allocations, le but étant l'autonomie. Pour le logement accompagné, ce sont par exemple des personnes en situation de handicap psychique. L'accompagnement permet d'éviter l'isolement et les sources d'angoisse.

À qui venez-vous en aide ?

Dans le département, nous gérons 2 400 dossiers. Pour la majorité, ce sont des personnes en difficulté ou dites vulnérables, des personnes seules ou des familles. Au niveau de la protection, plus précisément, ce sont des personnes qui souffrent d'altérations mentales qui ne leur permettent plus d'exprimer seules leur volonté, ce qui doit être constaté par un médecin.

Quel est le cadre de vos actions ?

Au début, on a vécu sous la loi de mesure de protection du Code civil, votée en 1968. En 2007, cette loi a été réformée. En 2017, la ministre de la Justice Nicole Belloubet a annoncé une « réforme de réforme ». Actuellement, le ministère travaille sur de possibles changements. On pourrait voir l'arrivée d'une mesure unique, qui s'adapterait à chaque personne. Le premier rapport est attendu pour la mi-juillet.

Contact : Association costarmoricaine d'accompagnement et de protection, 35, rue Abbé-Garnier, à Saint-Brieuc. Tél. 02 96 78 84 00.